



Agen, le 16 février 2021

Madame la Maire, Monsieur le Maire,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Plus de dix ans après l'adoption de la loi « Bachelot » portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (loi « HPST »), force est de constater l'insuffisance des politiques publiques nationales mises en place pour lutter contre les inégalités territoriales d'accès aux soins.

L'ensemble des professionnels et les gouvernements successifs ont certes engagé des réformes, annoncées comme des remèdes à la problématique des déserts médicaux, mais pour l'heure ces réformes ont toutes été incapables d'endiguer la croissance des inégalités territoriales d'accès aux soins.

Si le rythme d'adoption des lois « santé » tend à s'accélérer, à savoir une tous les trois ans contre une tous les dix ou quinze ans auparavant, et alors que les plans gouvernementaux se succèdent, **les enjeux de l'adaptation de l'offre de soins, et plus particulièrement dans nos territoires ruraux, demeurent les mêmes et pourraient encore s'aggraver** avec le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques et la dépendance.

Face à cette situation, **les collectivités territoriales ont fait preuve de courage et de responsabilité**, en multipliant les initiatives pour faire face à l'absence de médecins généralistes ou de spécialistes, en développant **des solutions pragmatiques pour répondre aux besoins de leur population** et enrayer la désertification médicale par la promotion de leur territoire : prêt de logements, primes d'installation, participation aux frais de déplacement, aides à la recherche d'emploi pour le conjoint, construction d'équipements dédiés à un exercice collégial, salariat etc...

Malheureusement, les stratégies d'incitation à l'installation prises par les collectivités locales **ont parfois pu tourner à la surenchère et à la concurrence entre territoires**, plutôt que de miser sur la complémentarité ou la cohérence. Bien souvent, cette « course en avant », se traduit par un phénomène de « double peine » ; les territoires les moins bien pourvus étant bien souvent des territoires disposant de moyens financiers limités.

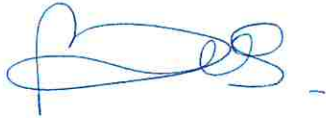
Pour tenter de limiter cette concurrence entre territoires, le Conseil départemental a pris l'initiative, en partenariat avec l'association des Maires ruraux de Lot-et-Garonne, d'élaborer et de proposer aux Maires, Présidentes et Présidents d'EPCI lot-et-garonnais **une charte de bonnes pratiques visant à poser le principe du refus de concurrence en matière de démographie médicale.**

Cette charte aura certes une portée symbolique, mais il nous semble que **ce sera un acte fort soulignant l'unité des élus locaux sur ce sujet face notamment aux pratiques de certains cabinets de recrutement ou de particuliers qui s'apparentent à du mercenariat. Elle souligne la volonté d'agir en solidarité, en responsabilité, en complémentarité et en cohérence pour, à notre niveau, permettre aux habitants de leur territoire de disposer de services publics essentiels.**

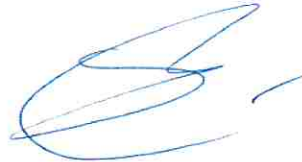
Elle rappelle enfin qu'en termes de démographie médicale, les collectivités locales ont un rôle à jouer **mais qu'elles ne peuvent se substituer à l'Etat qui doit rapidement prendre les mesures nécessaires à la présence de professionnels de santé partout sur le territoire national.**

Nous vous invitons ainsi à approuver cette charte sous forme, par exemple, du vote d'une motion ou d'une délibération de votre conseil municipal ou conseil communautaire.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Sophie BORDERIE
Présidente du Conseil départemental

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'G' followed by a horizontal line.

Gilbert GUERIN
Président de l'Association des Maires
Ruraux de Lot-et-Garonne